

# FICHE 15

*Demande d'autorisation d'une manifestation sous  
Chapiteaux, Tentes et Structures  
Arrêté du 23 janvier 1985 modifié (CTS)*

*(Imprimé à remplir et à retourner à la mairie 1 mois minimum (2 mois si exposition) avant la date de la manifestation par l'exploitant ou par l'organisateur, accompagné des pièces à joindre, le tout en 2 exemplaires).*

▪ NOM :
▪ Adresse et téléphone :
▪ Qualité des organisateurs :
▪ Nature de la manifestation :
▪ Date(s) et heure(s) prévues :
▪ Lieu :
▪ Dimension de la structure :
▪ N° d'identification de la structure :
▪ Propriétaire de la structure :
▪ Résistance en fonction des contraintes météo (règles neige et vent) :
▪ Installation(s) technique(s) particulière(s) :
▪ Nombre de personnes concourant à l'organisation de la manifestation :
▪ Effectif maximal du public attendu :
▪ Mesures complémentaires envisagées pour assurer la sécurité du public et des participants : <i>(Ces mesures doivent satisfaire aux exigences du règlement de sécurité)</i>
▪ Service de sécurité incendie :
Le déclarant, _____ agissant en qualité de _____
Date et signature :

*Pièces à joindre en deux exemplaires à la  
demande d'autorisation de manifestations sous  
Chapiteaux, Tentes ou Structures Itinérants*

Le dossier doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- Le présent formulaire de demande d'autorisation ;
- Note détaillant le mode de calcul de l'effectif théorique du public ou déclaration de l'organisateur ;
- Un plan de situation ;
- Un plan de masse et un plan côté des aménagements intérieur prévus, précisant notamment les tracés des dégagements et voies d'accès des secours, le positionnement des moyens de secours et hydrants, de l'éclairage de sécurité, des issues de secours avec leurs largeurs, des locaux à risques et des organes de coupures des sources d'énergie ;
- Un descriptif des activités et du type de manifestation (repas, colloque, soirée dansante...) et des aménagements prévus (préciser les matériaux utilisés et joindre les procès verbaux);
- Un extrait du registre de sécurité ;
- Une notice descriptive de sécurité précisant les mesures de sécurité existantes ou prévues pour la durée de la manifestation (alarme, éclairage de sécurité, extincteurs...)
- Attestation d'assurance ;
- La composition du service en charge d'assurer la sécurité incendie, avec leur qualification ;
- Engagement de l'organisateur à missionner un organisme de contrôle pour les vérifications des installations techniques et des éventuelles structures provisoires ;

*Documents à fournir avant la visite de réception  
de la manifestation sous Chapiteaux, Tentes ou  
Structures Itinérants*

- Rapports finaux ;
  
- Attestation de montage des structures (ossature, gradins, espace scénique, autres...) ;

*Voir fiche pratique 16 : Attestation de montage*

- Attestation de solidité et stabilité de l'organisme de contrôle relatif aux tribunes ou gradins éventuels ;
  
- Registre de sécurité ;
  
- Conformité des installations techniques particulières et mesures de sécurité mises en œuvre ;
  
- Un règlement général et des consignes de sécurité (cahier des charges, procédures et schéma d'organisation de la sécurité)